



UNE MITSVA N'EST JAMAIS PERDUE...

Par le rav Refaïl Berlsohn, Yated, Moussaf Chabbath kodech par. Yitro 5778

Un embouteillage gêna notre héros pour se rendre au cimetière le jour du Yahrzeit de son père [jour anniversaire du décès].

Il réalisa que cela serait sans doute impossible, au fur et à mesure que l'embouteillage prenait de l'ampleur, et quand il comprit que le soleil se coucherait avant son arrivée au cimetière, il rebroussa chemin... Il retourna à sa ville de départ, Lakewood.

Plusieurs semaines plus tard, il se retrouva à nouveau dans la région où se trouve le cimetière. «Pourquoi ne pas rattraper ce que j'ai raté voici quelque temps ?» C'est vrai qu'il est mieux de se rendre sur la tombe le jour même du décès, mais vaut mieux tard que jamais. Que peut-il y avoir de mal à dire quelques chapitres des psaumes sur la tombe de mon père ?

Le cimetière était vide. Du presque : il aperçut tout de même un groupe de gens, et s'approcha d'eux. Ils étaient là pour un enterrement. Ils se tenaient autour de la fosse, attendant que le fossoyeur non-juif termine son travail. Leur apparence prouvait qu'ils étaient fort éloignés de la Tradition, «incapables de distinguer leur main droite de leur main gauche» (Yona/Jonas 4,11), des Yankees selon l'appellation locale. Il prit le défunt en pitié, lequel attendait là qu'on l'ensevelisse : aura-t-il droit à ce qu'on le dépose dans sa tombe dans les règles de l'art ?

Il s'approcha du groupe et leur dit : «Il est bon que ce soit un Juif qui prépare la tombe, n'est-ce pas ?» L'assemblée ouvrit grand les yeux, ne comprenant pas très bien ce qu'il voulait, et du reste s'en moquant grandement.

Bon, il était prêt à ne pas s'occuper de la prépara-

tion de la tombe, ce qui est fait également en Terre sainte dans des grandes villes comme Jérusalem, où l'on laisse des étrangers effectuer cette partie de l'enterrement (seul rav Elyachiv zatsaf eu droit à un tel privilège, que seuls des Juifs préparent sa tombe). Mais qu'en sera-t-il avec la mise en terre elle-même ? Le fossoyeur a-t-il le droit de le faire ? Là il prit l'initiative d'intervenir : il proposa à l'assemblée de donner au fossoyeur ce qui était convenu avec lui, mais cela sera lui, le Juif, qui mettra ce défunt totalement inconnu dans la tombe. L'assemblée ne put qu'accepter. Il finit donc l'ouvrage, déposa le Juif dans la tombe, la referma et vérifia le nombre d'hommes Juifs présents : neuf, et lui était le dixième ! Un minion¹. Il leur expliqua quoi répondre, et se lança même dans la récitation du Kaddish, auquel les gens répondirent.

Cet enterrement achevé, notre homme commença à se poser des questions : c'est la première fois de sa vie qu'il n'est pas arrivé à se rendre sur la tombe de son père en temps voulu, et, de ce fait, il l'a fait plus tard, et alors il se trouve face à cette mise en terre bancalée. Le voici qui hérite d'un nouveau job : fossoyeur dans le New Jersey. Ces quelques réflexions l'amènèrent à s'intéresser à l'identité du Juif qu'il avait ainsi eu le droit de mettre en terre. Une personne certainement pas plus engagée dans la pratique que les enfants et les amis qu'il a pu rencontrer ce jour-là. Et malgré cela, il a eu droit à un enterrement correct, et même à un Kaddish après cela. N'est-ce pas surprenant ?

¹ NOÛR : Vu le nombre de mariages mixtes dans un milieu de ce genre, nous n'auroient pas ag ainsi...

Suite sur le format internet